Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le
ID : 017-211704150-20240208-2024_22-DE

SAINTES

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 FEVRIER 2024

Délibération
DAFU/ER-CP

2024 – 22 RUE SAINT PALLAIS – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION CP N°983 DE 5 M²

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 23
DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, PARISI Evelyne, BERDAÏ Ammar, TORCHUT Véronique, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, CAMBON Véronique, TERRIEN Joël, JEDAT Günter, BUFFET Martine, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MARTIN Didier, DIETZ Pierre, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre, CATROU Rémy, BETIZEAU Florence, MELLA Florent

Excusés ayant donné pouvoir : 7
BARON Thierry à BERDAÏ Ammar, CARTIER Nicolas à DRAPRON Bruno, CHANTOURY Laurent à PARISI Evelyne, DEREN Dominique à ROUDIER Jean-Pierre, GUENON Delphine à ABELIN-DRAPRON Véronique, MAUDOUX Pierre à MARTIN Didier, VIOLLET Céline à MACHON Jean-Philippe

Absents excusés : 5
ARNAUD Dominique, CHABOREL Sabrina, DAVIET Laurent, DELCROIX Charles, EHLINGER François

Secrétaire de séance : TORCHUT Véronique

Date de la convocation : 01/02/2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant que les propriétaires de la parcelle cadastrée section CP n°195 ont demandé à acquérir la parcelle cadastrée section CP n°983 de 5 m² afin de réaliser un accès sur la parcelle publique communale cadastrée section CP n°982 de 970 m² (plans de situation joints en annexes 1 et 2),

Considérant que cette bande de terrain cadastrée section CP n°983 de 5 m² a été mise à disposition du public pour un usage d'espace public,

Considérant que sa destination d'espace public a cessé et qu'il a par conséquence été mis un terme à l'usage direct par le public,

Chaîne d'intégrité du document : C7 4A B4 BA B1 E3 74 2A E5 B2 1E 8A 6D 85 BA C4
Publié le : 15/02/2024
Par : Bruno DRAPRON
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/245972

Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le
ID : 017-211704150-20240208-2024_22-DE

SAINTES

Considérant que cette parcelle cadastrée section CP n°983 de 5 m² étant libre de tout usage direct par le public, il convient de constater sa désaffection et de la déclasser afin de veiller à la bonne gestion du domaine public communal,

Considérant qu'il résulte de ce qui précède que la désaffectation et le déclassement effectif de cette parcelle cadastrée section CP n°983 de 5 m², comme indiqué sur le plan joint en annexe 1, doivent être constatés et prononcés par la commune de Saintes,

Après consultation de la commission « Action et développement durable » du jeudi 25 janvier 2024,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur la constatation de la désaffectation de la parcelle cadastrée section CP n°983 de 5 m²,
- Sur le déclassement de la parcelle cadastrée section CP n°983 de 5 m²,
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 30
Contre l'adoption : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE SAINTES (Charente-Maritime)

Bruno DRAPRON

La secrétaire de séance,

Véronique TORCHUT

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Chaîne d'intégrité du document : C7 4A B4 BA B1 E3 74 2A E5 B2 1E 8A 6D 85 BA C4
Publié le : 15/02/2024
Par : Bruno DRAPRON
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/245972
Page 2/4

Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le
ID : 017-211704150-20240208-2024_22-DE

AGT
Christophe GUILLEMET
GEOMETRE-EXPERT
N° d'inscription : 06005
Successeurs des cabinets
OUDET-BARRAUD-PASCON-COQUILLEAU

Bureau de SAINTES
12, rue des Rochers 17100 SAINTES
Téléphone:05.46.93.59.84
saintes@agt-geometre.com

Bureau de JONZAC
33, Place du Château 17500 JONZAC
Téléphone:05.46.48.06.62
jonzac@agt-geometre.com

Bureau de PONS
3, rue des Catalpas 17800 PONS
Téléphone:05.46.93.59.84
pons@agt-geometre.com

Bureau de MONTENDRE
5, rue du Marché 17130 MONTENDRE
Téléphone:05.46.70.32.26
montendre@agt-geometre.com

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Situation:

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
COMMUNE DE SAINTES
Section CP n°195
Requérant :
M. Alexandre NAULIN et Mme Claire LEGWINSKI

LEGENDE
- Bâtiment
- Application cadastrale
- Clôture
- Limite de propriété
- Nouvelle limite
- Mur appartenant côté fléché
- Borne posée

PLAN DE BORNAGE ET DE DIVISION

Planimétrie rattachée au système Lambert 93 CC46

Altimétrie rattachée au système N.G.F IGN69

Dossier : 1 23 08 60
Saintes, le 7 novembre 2023
Format : A3

ECHELLE : 1/200

Plan établi en couleur, ne pas reproduire en noir et blanc.
L'application cadastrale ne définit pas les limites de propriété.

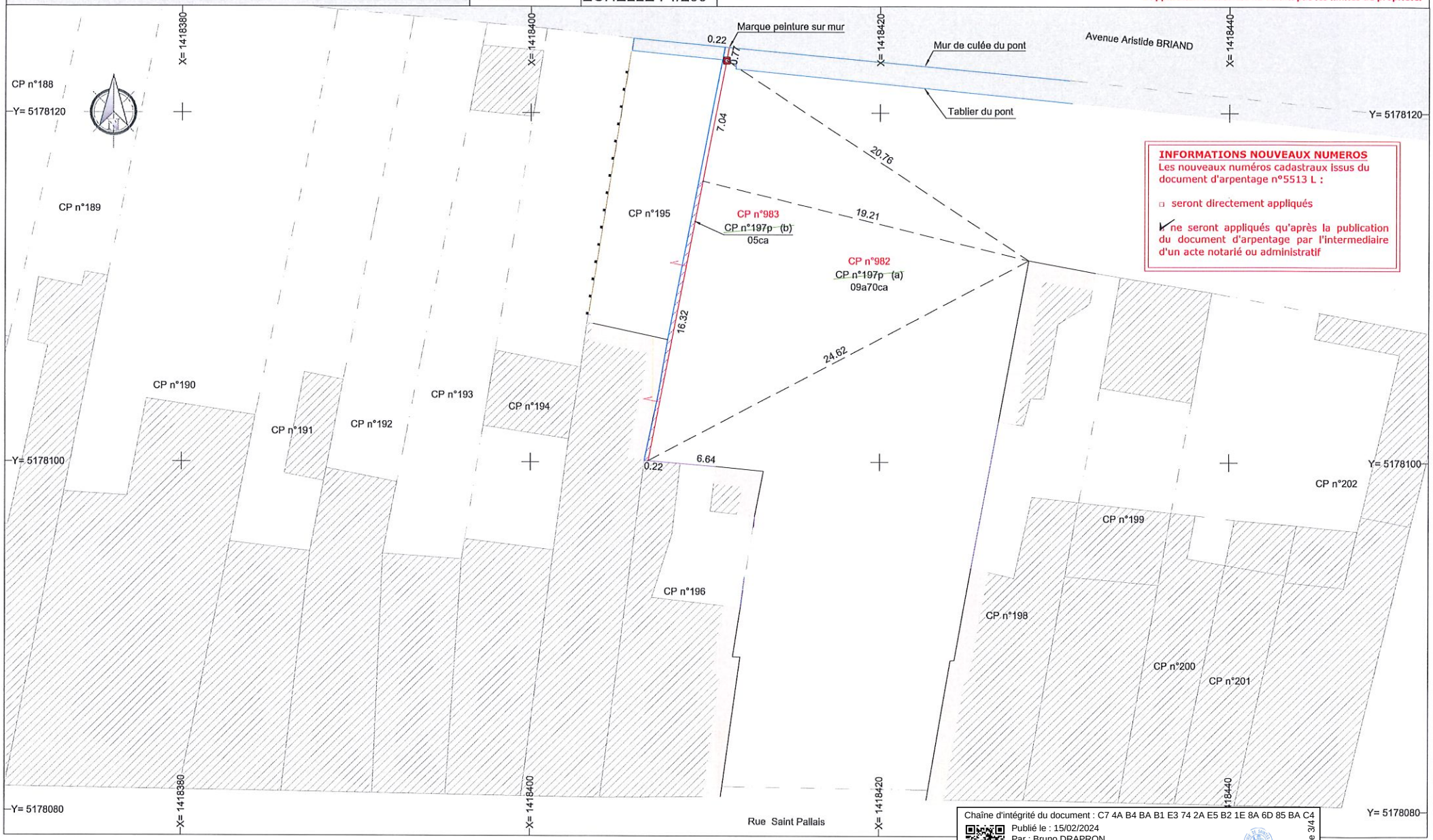

INFORMATIONS NOUVEAUX NUMEROS
Les nouveaux numéros cadastraux issus du document d'arpentage n°5513 L :

☐ seront directement appliqués

☑ ne seront appliqués qu'après la publication du document d'arpentage par l'intermediaire d'un acte notarié ou administratif

Chaîne d'intégrité du document : C7 4A B4 BA B1 E3 74 2A E5 B2 1E 8A 6D 85 BA C4
Publié le : 15/02/2024
Par : Bruno DRAPRON
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/245972

Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le
ID : 017-211704150-20240208-2024_22-DE

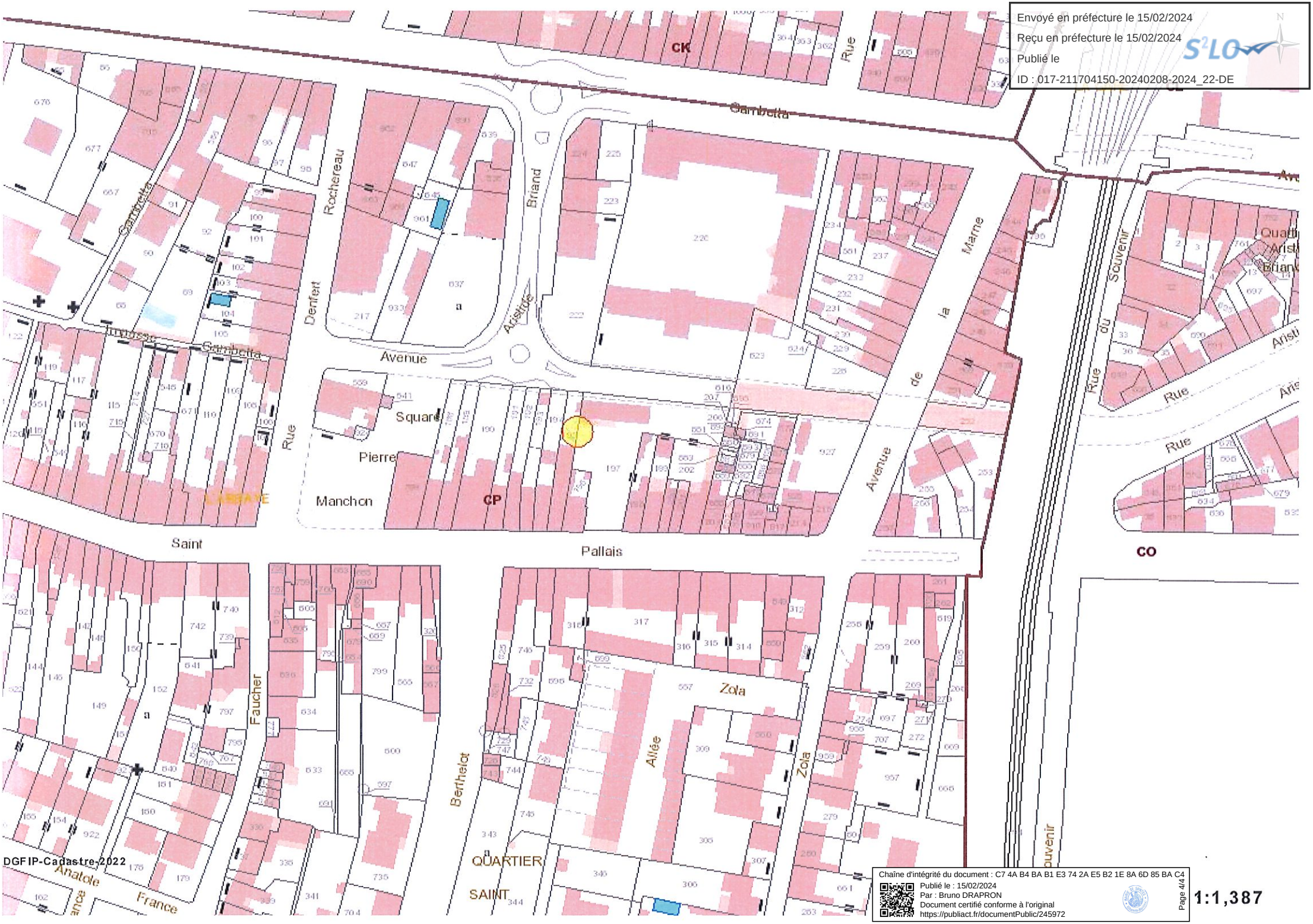

Chaîne d'intégrité du document : C7 4A B4 BA B1 E3 74 2A E5 B2 1E 8A 6D 85 BA C4
Publié le : 15/02/2024
Par : Bruno DRAPRON
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/245972

1:1,387